

Délibération n°D20230156

Rapporteur : Joël KERDRAON

Service : Direction Générale

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

| | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : | Joaquina WEINBERG | a donné délégation à | Joël KERDRAON |
| | Christian BORDENAVE | a donné délégation à | Marie-Claude ANDRIEUX |
| | Fatiha BANCAL | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES |
| | Florence MALGAT | a donné délégation à | Josie BAYLE |
| | Farida MOUHOUBI | a donné délégation à | Joëlle ISUS |
| | Marion CHAMBERON | a donné délégation à | Christine FRANCOIS |
| | Julie TEJERIZO | a donné délégation à | Lionel FREL |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »
- (2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »
- (3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »
- (4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX - NOMINATION DES ÉLUS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-25 ;

VU les statuts de l'association des jardins familiaux de BERGERAC, notamment ses articles 9 et 7 relatifs respectivement à la composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale, et à celle du comité d'attribution ;

CONSIDÉRANT que les jardins familiaux sont des lieux de culture collective qui permettent aux adhérents de l'association de louer des parcelles à bas coût pour y produire des fruits et des légumes, dans le respect de la tradition des « jardins ouvriers » ;

CONSIDÉRANT que la commune de BERGERAC soutient cette activité depuis 1998 en mettant à disposition de l'association des terrains communaux situés le long de l'avenue Michelet ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la dernière assemblée générale de cette association, un élu du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a constaté que la commune n'était pas représentée au sein de cette instance, contrairement aux articles susmentionnés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de corriger cette anomalie en désignant deux élus municipaux pour participer aux instances de cette association, en complément des représentants du CCAS et de choisir le mode de scrutin (public à la demande du quart des membres présents ou privé lorsqu'un tiers des membres le demande) à emprunter pour valider ces choix ;

CONSIDÉRANT le vote à la majorité des membres du conseil municipal optant pour le choix du vote au scrutin public afin de désigner les élus à siéger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FAIRE APPEL** à candidature pour les postes de deux administrateurs titulaires et deux administrateurs suppléants au sein du conseil d'administration de l'association des Jardins Familiaux de BERGERAC ;
- **DE PROCÉDER** au vote pour désigner ces représentants communaux ;
- **DE COMMUNIQUER** le résultat de ce vote au conseil d'administration de l'association des Jardins Familiaux de BERGERAC afin d'installer en tant que titulaires Monsieur Alain BANQUET, Madame Hélène LEHMANN et en suppléants Monsieur Marc LETURGIE et Christine FRANCOIS lors de sa prochaine réunion.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **27 DEC. 2023**
et de l'affichage en date du **27 DEC. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Pierre CAZES

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD